

Maître Jérôme LACROUTS SELARL Jérôme Lacrouts Avocats
Avocat au Barreau de NICE - Villa Elsa, 11 rue Guiglia NICE (06000)
Tél. : 04.22.13.85.76 - courrier@lacrouts-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - SUR SAISIE IMMOBILIERE - EN UN SEUL LOT

**Sur la commune de MENTON (06500), sis 95 rue Val des Castagnins
dénommé LA CHATAIGNERAIE, et comprenant trois bâtiments,**

Cadastré section AB 101,125,126,127,128,129,130,131,132,133,240 et 348

LOT N°260 : UN APPARTEMENT au 4^{ème} étage dans le Bâtiment C, côté gauche de l'immeuble, ayant son entrée au fond et à droite en sortant de l'ascenseur. Et comprenant : hall avec 2 placards, cuisine, passage privé avec placard menant à 3 chambres, salle de séjour, wc indépendant, salle de bains. Avec le droit à la jouissance exclusive et privative de la partie de balcon au droit de l'une de ces chambres et salle de bains. Superficie : 65,59 m². Et les 566/100000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.

ADJUDICATION JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 à 9H

par le juge de l'exécution immobilier du tribunal judiciaire de NICE au Palais de Justice, Palais Rusca, place du Palais à NICE (06300 - Alpes-Maritimes)

À LA REQUÊTE DE la Société EOS France, société par actions simplifiées, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°488 825 217, ayant son siège social 74 rue de la Fédération - 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, agissant, en vertu d'une lettre de désignation en date du 17 janvier 2022 en qualité de représentant - recouvreur du Fonds Commun de Titrisation FONCRED V, représenté par la société FRANCE TITRISATION, Société Par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°353 053 531, ayant son siège social 1 boulevard Haussmann 75009 PARIS, Ayant pour Avocat **Maître Jérôme LACROUTS**, membre de la SELARL JEROME LACROUTS AVOCATS, inscrit au barreau de NICE.

DESIGNATION DES BIENS VENDUS : Sur la commune de MENTON (06500), sis 95 rue Val des Castagnins dénommé LA CHATAIGNERAIE, et comprenant 3 bâtiments : Bâtiment A élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de 8 étages, Bâtiment B élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de 10 étages, Bâtiment C élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de 12 étages. Et un bâtiment unique à usage de boutique. Cadastré section AB 101, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 240 et 348. **LOT N°260 : Un APPARTEMENT** au 4^{ème} étage dans le Bâtiment C, côté gauche de l'immeuble, ayant son entrée au fond et à droite en sortant de l'ascenseur. Et comprenant : hall avec 2 placards, cuisine, passage privé avec placard menant à 3 chambres, salle de séjour, wc indépendant, salle de bains. Avec le droit à la jouissance exclusive et privative de la partie de balcon au droit de l'une de ces chambres et salle de bains.

SUPERFICIE : 65,59m². Et les 566/100000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.

Etant précisé : - L'accès au lot 260 s'effectue par l'entrée C1 - Que par suite de modifications intérieures, n'ayant pas affecté les parties communes ni les murs maîtres, ainsi déclaré, l'appartement se compose actuellement de : entrée et placards, cuisine, séjour/salon, dégagement et placard, une première chambre avec placard, une seconde chambre, une salle d'eau et un WC.

LE SYNDIC actuel est le Cabinet CERUTTI GESTION IMMOBILIERE dont le siège est à ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190) 65 avenue Profondeville, l'Emerillon.

Les biens sont **occupés** selon bail de location non meublé.

Mise à prix :

(SOIXANTE MILLE EUROS)

60.000 €

Frais des poursuites payables en sus

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé **le 30 octobre 2024 sous le numéro RG 24/00154** peut être consulté soit au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Nice, soit au cabinet ou sur le site Internet de l'avocat poursuivant, Maître Jérôme LACROUTS. Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant valablement inscrit à l'Ordre des Avocats du Barreau de Nice. A peine de nullité, et conformément aux dispositions de l'article R. 322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Nice représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITES faites par le ministère de la SELARL TMBA commissaire de justice à NICE
(04.93.88.20.02), sans rendez-vous préalable,
le 7 novembre 2025 de 10h à 11h et le 12 novembre 2025 de 10h à 11h